



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 | et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires


	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	1 397 036 000
Engagements autorisés ^a	27 646 200
Dépenses de 2014/15	1 416 746 400
Solde inutilisé de 2014/15	7 935 800
Crédit ouvert pour 2015/16	1 330 739 300
Montant estimatif des dépenses de 2015/16	1 311 242 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^b	19 496 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	1 275 288 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	1 271 963 300

^a Conformément à la résolution 69/297 de l'Assemblée générale.
^b Montant estimatif au 29 février 2016.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 mai 2016).

16-04815* (F) 160516 160516



Merci de recycler 



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent aux paragraphes 46, 48, 49, 53, 54, 59 et 63 ci-après entraîneraient une réduction de 3 325 500 dollars du projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé bon de faire sur certains points.

2. Au cours de son examen du financement de la MONUSCO, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 2 mai 2016. La liste des documents que le Comité a passés en revue ou consultés pour information lors de l'examen du financement de la MONUSCO figure à la fin du présent rapport. On trouvera les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 et sur des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans les rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/70/613), par sa résolution 68/287, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 397 036 000 dollars (montant net : 1 372 371 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Par la suite, dans une note à l'Assemblée sur les modalités de financement de la MONUSCO (A/69/832), le Secrétaire général a informé l'Assemblée que la Mission prévoyait une augmentation des dépenses pendant l'exercice 2014/15, d'un montant brut de 38 577 700 dollars (montant net: 37 300 500 dollars), principalement en raison : a) de l'augmentation du coût des traitements du personnel recruté sur le plan national résultant de l'augmentation du barème des traitements : b) du report du retrait de 2 000 soldats à une date ultérieure à celle initialement prévue; c) de l'augmentation des dépenses contractuelles pour ce qui est des hélicoptères. Dans son rapport à ce sujet (A/69/839/Add.5), le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 38 577 700 dollars; l'Assemblée, par sa résolution 69/297, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 27 646 200 dollars, en sus du crédit déjà ouvert pour le même exercice. Ainsi, le montant total du budget approuvé par l'Assemblée dans ses résolutions 68/287 et 69/297 pour financer le fonctionnement de la MONUSCO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 s'élevait, en chiffres bruts, à 1 424 682 200 dollars (montant net: 1 389 283 100 dollars). Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 1 416 746 400 dollars (montant net : 1 384 090 700 dollars), ce qui représente un solde inutilisé d'un montant brut de 7 935 800 dollars (montant net : 5 192 400 dollars), soit, en chiffres bruts, 0,4 % des ressources approuvées.

4. On trouvera une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses engagées à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/70/613). La sous-utilisation des crédits ouverts est principalement imputable au fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes :

a) Transports aériens (16 638 000 dollars, soit 7 %) : un contrat de services d'aérodrome a été résilié plus tôt en raison de la diminution des besoins opérationnels et de la fermeture de trois sites dans l'ouest du pays; le coût des services proposés par le fournisseur d'un système de drones a baissé du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro; les dépenses de carburant aviation ont diminué car le prix effectif moyen du carburant (1,1368 dollar le litre) a été inférieur aux prévisions (1,2458 dollars);

b) Fournitures, services et matériel divers (5 070 800 dollars, soit 12,3 %) : la diminution des dépenses au titre de cette rubrique tient principalement à la baisse du coût du fret et des dépenses connexes intervenue lorsque la Mission a été reconfigurée de l'ouest à l'est de la République démocratique du Congo, au déplacement ultérieur du principal port d'entrée des marchandises de Matadi, en République démocratique du Congo, à Mombasa, au Kenya, le transit s'effectuant par Entebbe, en Ouganda, ce qui a fait diminuer les droits de douane pour les conteneurs de 20 pieds et accru le recours aux transports terrestres; à un solde inutilisé d'un montant de 1,7 million de dollars à la rubrique Autres services, imputable aux retards pris dans le lancement du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par des frais de formation plus élevés dus à l'organisation de cours supplémentaires afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité; ainsi que par l'achat d'uniformes supplémentaires pour le personnel des services de manutention au sol et les pompiers de la MONUSCO qui fourniront les services d'aérodrome comme suite à la résiliation du contrat liant la Mission à un fournisseur.

5. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses dans les rubriques ci-après :

a) Informatique (6 940 100 dollars, soit 41,2 %) : Le dépassement s'explique principalement par les coûts supplémentaires des services informatiques occasionnés par des activités imprévues, les améliorations apportées à différents systèmes (Field Support Suite et systèmes d'informatique décisionnelle) afin de parvenir à une meilleure intégration dans l'ensemble de l'Organisation, et l'appui à la mise en service d'Umoja; l'achat de matériel en vue de moderniser l'infrastructure informatique et de mieux appuyer la Mission reconfigurée et les îlots de stabilité. le remplacement de matériel endommagé lors d'un grave incendie à Goma, pour un coût d'un million de dollars;

b) Personnel civil (5 648 900 dollars, soit 1,7 %) : Le dépassement des crédits est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses communes de personnel et notamment au versement de primes d'affectation, de réinstallation et de sujétion, aux mesures de sécurité à domicile et aux primes de danger versées aux membres du personnel détachés dans des régions dangereuses de l'est du pays; à l'augmentation des traitements versés au personnel recruté sur le plan national et au versement d'indemnités aux membres du personnel qui travaillaient dans l'ouest du pays et dont la Mission s'est séparée, ainsi qu'à l'affectation d'un plus grand nombre de membres du personnel dans les provinces de l'est auxquels il a fallu

verser une prime de danger. Le dépassement global des crédits a été en partie contrebalancé par la hausse du taux moyen effectif de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, liée aux retards pris dans le recrutement.

c) Installations et infrastructures (2 824 200 dollars, soit 3,4 %) : Le dépassement s'explique principalement par l'acquisition de matériel pour la défense des périmètres, notamment de barbelé à boudin et d'autres matériaux visant à renforcer les bases militaires et civiles de Beni, compte tenu de la détérioration rapide des conditions de sécurité; l'achat imprévu d'installations préfabriquées, de logements et de matériel frigorifique dans le cadre de la reconfiguration de la Mission dans l'est du pays. Le dépassement global des crédits a été partiellement compensé par : la sous-utilisation des crédits destinés à l'achat de carburant pour les groupes électrogènes, résultant de la baisse générale des cours du carburant sur les marchés mondiaux; la non-utilisation de montants destinés à l'achat de matériel de génie dans l'ouest du pays, du fait de la réduction des activités des bureaux.

6. On trouvera à la section ci-après relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Réaffectation de ressources

7. Au paragraphe 56 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général récapitule les fonds réaffectés entre les différentes catégories de dépenses au cours de l'exercice considéré. Le rapport indiquait que des fonds d'un montant total de 8 155 400 dollars, soit 0,6 % du montant total des crédits ouverts, avaient été réaffectés – 2 560 300 dollars de la catégorie I (militaires et personnel de police) et 5 595 100 dollars de la catégorie III (dépenses opérationnelles) à la catégorie II (personnel civil) – afin de faire face à l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies pour les raisons évoquées au paragraphe 5 b) plus haut. Il était indiqué qu'il avait été possible de transférer des ressources à partir de la catégorie III (dépenses opérationnelles), car les dépenses au titre des transports aériens avaient été moins élevées que prévu, et à partir de la catégorie I (militaires et personnel de police) parce que le taux de vacance moyen effectif avait été supérieur au taux prévu au budget. **Le Comité consultatif note que les crédits supplémentaires que la MONUSCO a reçus (voir résolution 69/297) n'ont pas été utilisés conformément à la demande présentée par le Secrétaire général.** Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une analyse du financement de la Mission par objet de dépense, qui est reproduite à l'annexe II du présent rapport. Le Comité a été informé que les écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives résultaient de divers facteurs essentiellement liés à la reconfiguration de la Mission de l'ouest vers l'est et à la résiliation anticipée d'un contrat de services d'aérodrome.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 15 mars 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création s'établissait à 16 467 368 400 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 16 207 782 800, dollars, le solde non acquitté était de 259 585 600 dollars. Au 7 mars 2016, après comptabilisation d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 228 060 100 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police), le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 3 606 900 dollars.

9. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'au 31 janvier 2016 avaient été réglées. Au 31 décembre 2015, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2015, le montant restant dû s'établissant à 62 580 500 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 15 mars 2016, 278 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 8 329 000 dollars depuis la création de la Mission. À la même date, des crédits d'un montant de 37 700 dollars avaient été réservés au règlement des trois demandes d'indemnisation. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées rapidement.**

10. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MONUSCO s'établissaient comme suit au 29 février 2016,

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé^{a, b}</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	760	454	40.3
Militaires	19 815	16 931	14.6
Police des Nations Unies	391	356	9.0
Membres d'unités de police constituées	1 050	870	17.1
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	909	794	12.7
Personnel recruté sur le plan national	2 708	2 510	7.3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	22	10	54.5
Personnel recruté sur le plan national	194	169	12.9
Volontaires des Nations Unies	453	394	13.0
Personnel fourni par des gouvernements	139	74	46.8

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Sans compter les postes afférents au Centre de services régional d'Entebbe.

11. Le Comité consultatif a également reçu un récapitulatif des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, accompagné d'une analyse des écarts. Au 29 février 2016 les dépenses s'élevaient à

975 786 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 955 688 800 dollars), pour un crédit ouvert d'un montant brut de 1 330 739 300 dollars (montant net : 1 301 397 200 dollars). La Mission prévoit que le montant total des dépenses atteindra 1 311 242 700 dollars (en chiffres bruts) à la fin de l'exercice en cours, ce qui représente un solde inutilisé de 19 496 600 dollars, soit 1,5 % des crédits ouverts pour l'exercice 2015/16.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

12. Le mandat de la MONUSCO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 mars 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2277 (2016) du 30 mars 2016. Dans cette résolution, le Conseil a pris note des recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité datée du 16 décembre 2015 (S/2015/983), présentée en application du paragraphe 42 de sa résolution 2211 (2015). Le Conseil de sécurité, tout en décidant de maintenir un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires, a pris note de la recommandation du Secrétaire général tendant à réduire la force de la MONUSCO de 1 700 soldats, rappelé qu'il avait approuvé dans sa résolution 2211 (2015) la réduction de la force de la MONUSCO de 2 000 soldats et a réaffirmé son intention de rendre cette réduction permanente en révisant le plafond des effectifs et de n'envisager une nouvelle réduction de la force qu'une fois que des progrès appréciables auront été enregistrés quant aux priorités du mandat de la Mission.

13. On trouve dans le projet de budget des informations sur les hypothèses budgétaires retenues et sur les activités d'appui de la Mission prévues pour l'exercice 2016/17 (A/70/766, par. 7 à 34). Pendant la période considérée, les priorités de la Mission demeureront les suivantes : a) la protection des civils, notamment par la neutralisation des groupes armés, l'adoption conjointe de mesures non militaires et l'intensification des efforts politiques et des efforts de sensibilisation; b) la stabilisation, en favorisant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et en aidant l'État à rétablir son autorité; et c) l'appui à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, par la promotion du dialogue politique et des réformes nationales. De plus, la Mission continuera d'engager un dialogue stratégique avec le Gouvernement en vue d'établir conjointement un plan de retrait de la MONUSCO qui sera subordonné à la réalisation d'objectifs définis d'un commun accord qui permettront le retrait progressif de la Mission.

14. Le Secrétaire général indique que la Mission continuera de jouer un rôle important dans la protection des civils vivant dans des zones où le risque d'attaques aveugles perpétrées par des groupes armés est élevé et où les incidents touchant à la sécurité continuent à entraîner d'importants déplacements de population dans la partie est du pays; elle continuera aussi à aider les forces armées de la République démocratique du Congo à mener des opérations militaires contre des groupes armés étrangers et congolais. Il est précisé que le budget proposé pour l'appui logistique aux troupes des forces armées nationales s'élève à 16,2 millions de dollars pour

l'exercice 2016/17 (contre 19,2 millions de dollars en 2015/16) et couvre principalement les rations, le carburant et le transport de fret. Il est également spécifié que cet appui sera assuré conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (voir également par. 29 ci-après).

15. Aux paragraphes 22 à 34 du projet de budget, le Secrétaire général énonce un certain nombre d'initiatives en matière d'appui à la Mission, à savoir :

a) Rationaliser le flux et la gestion des biens et des avoirs dans les cinq centres de distribution (Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia), l'objectif étant de fournir un soutien logistique ininterrompu et d'un bon rapport coût-efficacité et d'élaborer des programmes de formation à l'intention du personnel recruté sur les plans international et national, afin que le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement remplisse sa mission; dans ce contexte, la structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera renforcée grâce à l'augmentation proposée de 139 postes à la Section de l'entrepôt intégré, par transfert et réaffectation de postes d'autres sections d'appui et il est proposé de créer une cellule de planification des acquisitions, pourvue de 13 postes transférés et réaffectés provenant d'autres sections d'appui;

b) S'agissant des opérations aériennes, utiliser davantage les appareils existants et réorganiser la flotte comme suit : i) 3 avions (B-1900d) et 1 hélicoptère (S61) remplaceront 1 avion (SAAB) et 2 hélicoptères (MI-8MTV) à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence avec sélection des offres sur le critère de la gamme de prestations offertes, dans laquelle le type d'avion est choisi par les soumissionnaires; ii) 2 avions (L-100 et CRJ) seront partagés avec d'autres missions de maintien de la paix; iii) 1 avion (L-410) remplacera 1 hélicoptère; et iv) 1 hélicoptère sera rendu après la fermeture de la base de Gemena. La Mission continuera à déployer un système aérien sans pilote, comprenant 5 drones non armés. Cependant, ce système opérera simultanément à partir de deux sites au lieu d'un, pour accroître sa capacité de réaction rapide;

c) Mener à son terme la construction d'un nouveau pôle central de distribution à Goma et mettre en place un nouveau système de production d'énergie solaire à la Base d'appui d'Entebbe, comme le veut la politique écologique établie qui vise à réduire autant que possible l'empreinte écologique de la Mission et à avoir le maximum d'effets positifs sur la population locale;

d) Mettre au point de nouveaux outils d'informatique décisionnelle, tels que tableaux de bord de gestion et tableaux de bord opérationnels, désormais disponibles grâce au déploiement d'Umoja et instaurer une culture de la gestion de la performance dans tous les domaines de service, étendre la fourniture de services informatiques sécurisés dans la Mission et remédier aux lacunes des communications tactiques entre les diverses unités militaires;

e) Commencer progressivement à remplacer le matériel de manutention par des transferts entre missions, lorsque cela est faisable, et à acheter des véhicules légers pour remplacer ceux dont la durée de vie moyenne est dépassée et dont l'entretien serait trop onéreux;

f) Apporter des modifications à la structure organisationnelle et à la gestion des ressources humaines de la Mission, entre autres : accroître les responsabilités attachées au poste de chef de bureau en mettant l'accent sur les compétences

requis en matière de gestion de projets et d'encadrement; le chef du Bureau conjoint pour les droits de l'homme agira à la fois en qualité de conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme et de représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de la MONUSCO et rendra compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général; le groupe d'appui aux élections sera intégré à la Division des affaires politiques, dans un souci de rationalisation, ce qui facilitera la coordination et la supervision des fonctions de la Mission, qui sont d'ordre politique et liées aux élections.

16. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport sur l'efficacité ainsi que l'efficience et les économies connexes des initiatives d'appui à la Mission qu'il est prévu de prendre dans le prochain projet de budget qu'il présentera à l'Assemblée (le Comité consultatif formule une recommandation analogue au paragraphe 72 ci-après).

Base d'appui d'Entebbe

17. Il est indiqué au paragraphe 36 du budget que la MONUSCO continuera de jouer le rôle de principal prestataire de services auprès des locataires de la Base d'appui d'Entebbe. Elle assurera également un appui logistique, notamment par des prêts d'aéronefs et des prestations de services, dans la limite des ressources existantes, moyennant remboursement des coûts et dans le respect des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'ONU et des clauses des mémorandums d'accord. Dans son précédent rapport (A/69/839/Add.5), que l'Assemblée générale a fait sien par sa résolution 69/297, le Comité consultatif a relevé que, parallèlement aux services logistiques, la Base d'appui d'Entebbe fournit un ensemble de services d'appui administratif et d'appui aux communications et à l'informatique au personnel transitant par Entebbe, lesquels semblent similaires à certains de ceux qui sont assurés par le Centre de services régional d'Entebbe. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base d'appui d'Entebbe et par le Centre de services régional d'Entebbe dans l'objectif de rechercher de nouvelles possibilités d'intégrer les services fournis et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget (ibid., par. 38). **Le Comité consultatif continue à noter que les projets de budget successifs n'ont pas traité du manque de clarté de la relation entre la Base d'appui d'Entebbe et le Centre de services régional d'Entebbe, des services fournis respectivement par ces deux entités, non plus que des incidences financières connexes. Il estime qu'il convient d'effectuer une analyse approfondie pour aborder ces questions. À cet égard, le Comité consultatif renouvelle sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base d'appui d'Entebbe et par le Centre de services régional d'Entebbe, de lui rendre compte du remboursement des coûts liés aux services fournis et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget** [les observations détaillées du Comité figurent dans son rapport sur le budget du Centre pour 2016/17 (A/70/742/Add.17)].

B. Ressources nécessaires

18. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève, en chiffres bruts, à 1 275 288 800 dollars (montant net : 1 247 057 300 dollars), soit une diminution de 55 450 500 dollars (4,2 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 1 330 739 300 dollars ouvert pour l'exercice 2015/16. Le Comité consultatif a été informé, suite à ses questions, que, si l'on exclut les ressources budgétisées pour la Mission au titre du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2015/16 (voir également par. 27 ci-après) le projet de budget pour l'exercice 2016/17 fait apparaître une diminution de 44 116 000 dollars, soit 3,3 %¹. Il est spécifié au paragraphe 34 du budget de la MONUSCO que la diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre du carburant (34 158 200 dollars), du fait de la baisse de son prix d'une année sur l'autre, de l'absence de crédits prévus pour des frais de mise en route pour l'exercice 2016/17, d'une réduction des coûts d'exploitation et de gestion induite par un nouveau contrat clefs en main et de la baisse générale de la consommation de carburant; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international (18 576 100 dollars) par suite d'une diminution nette de 69 postes, dont 49 postes d'agent recruté sur le plan international auparavant pris en compte dans le rapport sur le budget de la MONUSCO et actuellement inclus dans celui du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2016/17; et c) la non-prise en compte de 214 emplois de temporaire (12 473 300 dollars). Une analyse des variations figure au chapitre III du projet de budget (A/70/766).

19. Le projet de budget prévoit le déploiement d'un maximum de 760 observateurs militaires, 19 815 membres des contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies et 1 050 membres d'unités de police constituées ainsi que de 889 civils recrutés sur le plan international, 2 756 recrutés sur le plan national, 420 Volontaires des Nations Unies et 90 agents détachés par le Gouvernement.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Affectif proposé pour 2016/17^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	760	760	–
Contingent	19 815	19 815	–
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

20. Le montant brut des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2016/17 s'élève, en chiffres bruts, à 619 095 000 dollars, soit une augmentation de 16 227 300 dollars (2,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2015/16 (602 887 700 dollars). Cette augmentation globale des crédits

¹ Toutes les dépenses prévues pour l'exercice biennal 2016/17 figurent dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale [A/70/712, tableau intitulé « Ressources humaines », note e)].

demandés à cette rubrique tient à l'augmentation des dépenses au titre des contingents militaires (19 376 100 dollars, soit une majoration de 3,8 %) essentiellement imputable : a) au fait que le matériel appartenant aux contingents nécessitera davantage de services d'entretien que ceux prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16 et au passage du taux unique de remboursement du coût des contingents à 1 365 dollars au lieu de 1 332 dollars dans le budget de l'exercice 2015/16 [le Comité consultatif présente des observations et des recommandations sur les réductions au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel majeur appartenant aux contingents dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/70/742)]; b) à l'augmentation des frais de transport liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents pour la rotation des hélicoptères et équipements militaires, à quoi s'ajoutent les dépenses d'appui à la conversion des bataillons d'encadrement en bataillons d'intervention rapide conformément au plan de transformation de la force; et c) à une augmentation de 5,3 % des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents compte tenu de l'actualisation des moyens militaires nécessaires pour l'exercice 2016/17. La hausse globale des crédits demandés est en partie compensée par la diminution du montant prévu pour les rations, les coûts de transport ayant été révisés à la baisse, et par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 13,5 % pour l'exercice biennal 2016/17, contre 12 % pour l'exercice biennal 2015/16.

21. Les augmentations de dépenses sont compensées en partie par des diminutions au titre des rubriques ci-après :

a) Observateurs militaires (1 950 400 dollars, soit 6 %), diminution imputable à l'application d'un montant unique de 164 dollars par jour au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2016/17, alors que le montant appliqué en 2015/16 était de 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours de déploiement et de 164 dollars par jour une fois passée cette période, et à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) du fait de la diminution des montants effectivement dépensés depuis novembre 2015 par rapport au montant budgétisé pour l'exercice 2015/16;

b) Police des Nations Unies (736 600 dollars, soit 3,4 %), la diminution tient essentiellement à l'application d'un montant unique de 164 dollars par jour au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2016/17 alors que le montant appliqué en 2015/16 était de 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours de déploiement et de 164 dollars une fois passée cette période;

c) Unités de police constituées (461 800 dollars, soit 1,4 %), la diminution tient essentiellement au fait que les frais de transport des rations ont été revus à la baisse pour tenir compte des dépenses effectivement engagées en 2014/15 et qu'aucun crédit n'est prévu au titre du fret, étant donné que tout le matériel majeur appartenant aux contingents aura été déployé pendant l'exercice 2015/16.

22. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux militaires et au personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2016/17^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	958	889	(69)
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	2 559	2 526	(33)
Administrateurs	220	230	10
Emplois de temporaire^b	214	–	(214)
Personnel recruté sur le plan international	22	–	(22)
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	167	–	(167)
Administrateurs	25	–	(25)
Volontaires des Nations Unies	457	420	(37)
Total	4 408	4 065	(343)

^a Niveau maximum de l'effectif approuvé ou proposé.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

23. Le montant prévu au titre du personnel civil pour l'exercice 2016/17 s'élève à 286 918 100 dollars, soit une diminution de 29 204 000 dollars (9,2 %) par rapport au montant de 316 122 100 dollars alloué pour l'exercice 2015/16. Cette diminution s'explique par l'effet conjugué de :

a) La baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (18 576 100 dollars, soit 10,3 %) liée à la réduction nette de 69 postes soumis à recrutement international, à la diminution des dépenses communes de personnel du fait de la révision du barème des traitements effective au 1^{er} juillet 2016 et à l'abolition, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel à Goma et à Bukavu;

b) La baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (12 473 300 dollars, soit 100 %) due principalement au fait qu'aucun crédit n'est demandé à ce titre pour 2016/17 compte tenu de la suppression de 41 emplois qui ne sont plus nécessaires et de la transformation de 173 emplois de temporaire en postes.

24. Les baisses des dépenses susmentionnées sont en partie contrebalancées par l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan national (4 187 800 dollars, soit 4,2 %), laquelle est due principalement au relèvement du niveau moyen des classes et des échelons des administrateurs et des agents des services généraux par rapport à l'exercice 2015/16 (AN-B, échelon VII, au lieu de AN-B, échelon V, et G-4, échelon VII, au lieu de G-4, échelon VI, respectivement). Cette augmentation des crédits est toutefois atténuée par la réduction nette de 23 postes et l'abolition, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel à Goma et à Bukavu.

Taux de vacance de postes

25. On trouvera des informations sur les taux de vacance de postes retenus pour établir les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice 2016/17 aux paragraphes 143 et 144 du projet de budget. Le Secrétaire général précise que les taux de vacance de postes proposés pour cet exercice tiennent compte des taux effectifs moyens de l'exercice 2014/15 et de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 ainsi que de la structure des dépenses de la Mission et de l'évolution prévue des effectifs. Il indique également que le taux de vacance des postes d'observateur militaire tient compte du fait que 224 officiers d'état-major, sur un effectif autorisé de 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, seront inscrits à la rubrique des contingents pour les exercices 2015/16 et 2016/17 et que le coefficient délais de déploiement appliqué aux contingents tient compte du retrait de 2 000 soldats approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2211 (2015), l'effectif maximum autorisé se maintenant à 19 815 militaires.

26. Le Comité consultatif constate qu'un taux de vacance de 1,0 % a été retenu pour établir les prévisions de dépenses relatives aux unités de police constituées pour 2016/17 alors que, d'après les informations qu'il a reçues, le taux effectif pour cette catégorie de personnel s'élevait à 17,1 % au 29 février 2016. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le déploiement des dernières unités de police constituées touchait à sa fin et que l'effectif total autorisé, soit 1 050 membres, devrait être totalement déployé avant le 30 juin 2016, d'où la proposition d'un taux de vacance de postes de 1,0 % pour l'exercice 2016/17. Le Comité a demandé des renseignements supplémentaires concernant les incidences budgétaires qui résulteraient de l'application d'un taux de 17 % au lieu d'un taux de 1,0 % et s'est vu répondre qu'une telle modification du taux de vacance entraînerait une diminution des dépenses de 3,6 millions de dollars, liée principalement à la réduction des crédits nécessaires au titre du remboursement des unités de police constituées, des rations et des voyages calculés au taux standard.

Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

27. Le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour la MONUSCO pour l'exercice 2016/17 tient compte du fait que les 124 postes liés au Centre de services régional d'Entebbe ne sont plus inscrits au budget de la Mission, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale. Les postes concernés sont 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 28 agents du Service mobile, 63 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies. Le tableau d'effectifs tient également compte de la réduction nette de 219 postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de personnel civil et de 49 postes de personnel fourni par les gouvernements proposée. En outre, il est proposé de transformer 173 des 214 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents et de supprimer les 41 emplois restants (qui sont comptés dans les 219 postes et emplois de temporaire de personnel civil susmentionnés). Enfin, il est également proposé de procéder à plusieurs ajustements internes, à savoir de transformer 5 postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national, de transférer 140 postes, de réaffecter 50 postes et de reclasser 1 poste. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste complète des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2016/17.

Nouveaux postes et emplois de temporaire

Composante 1 : sécurité et protection des civils

28. Au sein du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) dont le titulaire aiderait le coordonnateur de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à conseiller la Mission concernant les politiques et procédures, à coordonner la réalisation d'évaluations des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation, à recueillir et à analyser les informations permettant de créer une base de données fiable, à renforcer les capacités du personnel de la Mission et des forces de sécurité et à formuler des recommandations concernant les demandes d'appui à l'intention de l'équipe dirigeante de la Mission (A/70/766, par. 58).

29. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'appliquait à l'ensemble du Secrétariat et avait été mise au point en tenant compte de la politique de soutien conditionnel de la MONUSCO qui, depuis lors, avait été supprimée progressivement. La Politique de diligence voulue était au cœur du mandat de la Mission s'agissant de soutenir ses homologues au niveau national, du fait qu'elle visait à garantir que les entités extérieures au système de Nations Unies qui reçoivent une aide de la Mission ne comptaient pas d'auteurs de violations des droits de l'homme dans leurs rangs. Le Comité a également été informé qu'au titre de cette politique, chaque mission adoptait ses propres procédures opérationnelles permanentes qui, dans le cas de la MONUSCO, stipulaient que toute demande d'appui devait être examinée par un groupe composé de représentants de la composante militaire de la Mission, du secrétariat de la Politique, du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est) et d'autres composantes de la Mission, le cas échéant. Enfin, le Comité a été avisé que 20 membres du personnel étaient nécessaires pour assurer l'application de la Politique et que leurs fonctions consistaient à traiter les demandes d'appui, à communiquer avec les différents acteurs au sein de la Mission, à envoyer des notes verbales au Gouvernement pour l'informer des décisions prises et à assurer le suivi de ces notes verbales et à entretenir et mettre à jour la base de données.

30. Le Comité consultatif constate que le volume de travail du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a augmenté en raison de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et recommande d'approuver la proposition de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) au sein du Bureau (le Comité formule une recommandation similaire au paragraphe 34 ci-après).

Composante 4 : appui

31. Au sein de l'Équipe déontologie et discipline, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire serait basé à Goma et aiderait à mettre en œuvre le programme de prévention visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements répréhensibles qui y sont liés dans tous les lieux où la MONUSCO est présente. Il s'agirait d'organiser des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation à l'intention des membres du personnel des Nations Unies ainsi que des activités d'information et de sensibilisation destinées aux

populations locales et d'assurer la coordination avec les réseaux locaux de dépôt de plaintes récemment mis en place (ibid., par. 100).

32. Il est également proposé de créer trois postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies) dont les titulaires aideraient à mettre en œuvre le programme de prévention visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements répréhensibles qui y sont liés dans tous les lieux où la MONUSCO est largement présente. Il s'agirait d'organiser des activités d'information et de sensibilisation, d'assurer la coordination avec les réseaux locaux de dépôt de plaintes récemment mis en place et de faciliter l'exécution de la stratégie d'aide aux victimes. Les titulaires de ces postes opéreraient autour des bases d'opérations militaires de la MONUSCO, dans les villages où résident des populations à risque (ibid., par. 101).

33. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) et trois postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies) au sein de l'Équipe déontologie et discipline.

Transformations de postes

Composante 1 : sécurité et protection des civils

34. Au sein du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, il est proposé de transformer huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) en postes permanents, dans la mesure où les fonctions qu'ils exercent revêtent un caractère continu indispensable dans un futur proche (ibid., par. 59). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transformer huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) en postes permanents** (voir également par. 30 ci-avant).

35. À la Section des affaires civiles, il est proposé de transformer 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) en postes permanents, compte tenu des fonctions indispensables à caractère continu que leurs titulaires assurent en renforçant continuellement l'action de la Mission dans les différentes régions (ibid., par. 62).

36. À la Section des affaires civiles, il est également proposé de transformer 143 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes permanents, compte tenu des fonctions indispensables à caractère continu que leurs titulaires assurent en s'entretenant avec les acteurs locaux pour mobiliser un appui local en faveur des activités menées, augmenter la vigilance et la réactivité des communautés face aux différentes menaces, faciliter les activités de la Mission, améliorer l'image de la MONUSCO que se font les populations locales et renforcer les capacités des autorités locales (ibid.).

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de transformer les emplois de temporaire susmentionnés en postes permanents tenait au fait que leurs titulaires exerçaient des fonctions indispensables

à caractère continu, notamment qu'ils assureraient une liaison essentielle entre les communautés et la Mission; atténueraient les conséquences néfastes potentielles de la fermeture des bases militaires; maintenaient une ligne de communication entre la Mission et les populations; et amélioreraient la prise en main et la viabilité des mécanismes de protection des civils exploités par les communautés. Il a également été indiqué au Comité que les transformations de postes proposées contribueraient à améliorer la participation des populations locales aux activités de la Mission et qu'elles favoriseraient notamment l'établissement de relations constructives avec les autorités et les communautés locales qui jouent un rôle clef dans l'exécution du mandat de la Mission.

38. Compte tenu des justifications données par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transformer en postes permanents 153 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de la Section des affaires civiles [10 emplois de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) (administrateurs recrutés sur le plan national) et 143 emplois d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

Composante 3 : appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles

39. Il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ci-après en postes permanents et de les réaffecter du Groupe de l'appui électoral à la Division des affaires politiques (ibid., par. 85) :

- a) Un observateur électoral hors classe (P-5);
- b) Trois observateurs électoraux (P-4);
- c) Cinq observateurs électoraux (P-3).

40. Il est également proposé de transformer trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'observateur électoral (P-4) en postes permanents de spécialiste des questions politiques (P-4) et de les réaffecter du Groupe de l'appui électoral à la Division des affaires politiques (ibid., par. 86).

41. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, en prévision des prochaines élections, le Conseil de sécurité avait défini plus clairement la division du travail entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies dans sa résolution 2098 (2013) et décidé que certaines tâches, dont la fourniture d'une assistance technique, seraient transférées à l'équipe de pays. Il a également été indiqué au Comité que, depuis lors, la Mission s'efforçait principalement d'offrir ses bons offices conformément à la résolution 2211 (2015) et que, dans ce contexte, elle fournissait un appui essentiellement politique, notamment en donnant des conseils et en facilitant les dialogues. Elle s'employait également à collaborer avec les autorités nationales, les partis politiques et les représentants de la société civile. Pour ces raisons, il a été décidé que les tâches relevant de l'appui électoral seraient confiées à la Division des affaires politiques.

42. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de transformer en postes permanents neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 observateur électoral hors classe (P-5), 3 observateurs électoraux (P-4) et 5 observateurs électoraux (P-3)], ainsi que la proposition de

transformer trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'observateur électoral (P-4) en postes permanents de spécialiste des questions politiques (P-4) et de les réaffecter.

43. Au sein du Bureau de l'information, afin d'appuyer le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile et un poste de Volontaire des Nations Unies en postes de personnel recruté sur le plan national, plus précisément de transformer un poste de fonctionnaire de l'information (agent du Service mobile), un poste de producteur vidéo (agent du Service mobile) et un poste de fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies) en postes d'administrateur et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de transformer les postes susmentionnés en postes de personnel recruté sur le plan national.**

Reclassements

44. Dans la composante 2 : stabilisation dans les zones affectées par le conflit armé, il est proposé de transférer le poste d'administrateur général spécialiste des questions d'état de droit (D-1) de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires à la Division nouvellement créée de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et de reclasser le même poste avec le titre de Directeur de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (D-2) (ibid., par. 72). Il est indiqué que la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires conserverait un poste P-5 de spécialiste principal des affaires judiciaires basé à Kinshasa comme chef du Groupe des affaires judiciaires, tandis que le titulaire de l'autre poste P-5 de la Section, celui de spécialiste principal des questions pénitentiaires serait basé à Goma en tant que chef du Groupe des affaires pénitentiaires. Les titulaires des deux postes P-5 seront supervisés et encadrés par le poste D-2 réaffecté.

45. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Directeur de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité ferait fonction de coordonnateur opérationnel pour les questions d'état de droit et de sécurité pour la République démocratique du Congo, pour assurer une plus grande cohérence de l'action du système des Nations Unies, notamment l'action menée par le coordonnateur résident/coordonnateur des affaires humanitaires et par l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des questions policières, judiciaires et pénitentiaires. Le Directeur exercerait un contrôle sur le terrain de la Section de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration (dirigée par un poste D-1), la Section des affaires judiciaires (dirigée par un poste P-5), la Section des affaires pénitentiaires (dirigée par un poste P-5) et le Service de la lutte antimines de l'ONU et coordonnera étroitement son action avec celle du Groupe de la réforme des institutions chargées de la sécurité (dirigée par un poste D-1) et la composante de police (dirigée par un poste D-2). Le Comité a en outre été informé qu'avec le redéploiement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé de l'état de droit et des opérations dans l'est) de Goma à Kinshasa afin de faciliter l'engagement politique stratégique de haut niveau avec le Gouvernement, la majorité des opérations de cette composante restant dans l'est du pays, il faut qu'il y ait, pour assurer la gestion au jour le jour de cette composante, un coordonnateur du niveau d'un directeur. Toujours à sa demande, le Comité a été informé que l'actuel titulaire du poste D-1 dont le reclassement est proposé pourrait,

conformément aux dispositions du statut et règlement du personnel, avoir droit à une promotion au niveau D-2.

46. Le Comité consultatif doute de la nécessité de créer une couche supplémentaire dans la structure d'appui déjà dotée d'effectifs suffisants du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est) comme le propose le Secrétaire général. De l'avis du Comité, ce bureau est déjà doté de ressources en personnel qui devraient lui suffire pour atteindre l'objectif d'une amélioration du contrôle et de la coordination des opérations relatives à l'état de droit dans l'est du pays, après le redéploiement de Goma à Kinshasa du Représentant spécial adjoint. C'est pourquoi, le Comité consultatif se prononce contre la création d'une division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, contre le redéploiement à cette division du poste d'administrateur général spécialiste des questions d'état de droit (D-1) de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et contre le reclassement proposé du poste d'administrateur général spécialiste des questions d'état de droit (D-1) à celui de directeur des questions d'état de droit et de sécurité (D-2).

Redéploiement et réaffectations

47. Comme il est indiqué au paragraphe 33 du rapport sur le budget, les propositions du Secrétaire général de restructurer les différentes composantes de la Mission, en particulier la composante d'appui, entraîneraient le redéploiement de 140 postes et la réaffectation de 50 postes. Dans la composante d'appui il est proposé de renforcer la structure de la gestion de la chaîne des approvisionnements par le redéploiement de 139 postes de la Division de l'appui à la mission à la Section de l'entreposage intégré et de créer une cellule de planification des acquisitions et de la cellule des projets et des meilleures pratiques, pourvues de 13 postes transférés et réaffectés provenant d'autres sections d'appui. **Sous réserve de ses observations et recommandations consignées au paragraphe 48 ci-dessous, le Comité consultatif recommande d'approuver les redéploiements et réaffectations de postes proposés par le Secrétaire général.**

48. Il est proposé de réaffecter trois postes à la Section des ressources humaines : 1 poste de spécialiste du génie (P-4) de la Section du génie et de la gestion des installations et des camps à un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) à la Section des ressources humaines; 1 poste de technicien des télécommunications (Service mobile) de la Section de l'information géographique et des télécommunications à un poste d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), et un poste d'assistant chargé des ressources humaines à la Section des ressources humaines. Il est indiqué au paragraphe 110 que ces réaffectations permettront de combler un manque de personnel observé par le passé et de s'assurer que la Section apporte le niveau d'appui adéquat à la Mission. Le Spécialiste des ressources humaines gèrera l'ensemble des activités de recrutement, tandis que les deux assistants apporteront un appui en matière de procédures de gestion des ressources humaines, de recrutement, de prestations dues au personnel, de notation et de perfectionnement du personnel. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il existe dans la Section des ressources humaines des effectifs suffisants pour accomplir ces tâches. C'est pourquoi le Comité recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de réaffecter trois postes à la Section des ressources humaines et il recommande de les supprimer. En outre, le Comité**

consultatif recommande de réduire en conséquence le niveau des ressources autres que les postes.

Postes vacants de longue date

49. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'à la MONUSCO 16 postes sont vacants depuis de 12 à 24 mois, et que 20 postes sont vacants depuis plus de 24 mois. Le Comité note que si, pour certains de ces postes, le recrutement est toujours en cours ou que leur suppression est proposée, aucune décision n'est indiquée pour les cinq postes suivants : administrateur des approvisionnements (administrateur recruté sur la plan national), vacant depuis le 30 juin 2010; assistant administratif (administrateur recruté sur la plan national), vacant depuis le 30 juin 2011, assistant d'équipe (agent des services généraux) vacant depuis le 5 mai 2013; assistant administratif (agent des services généraux), vacant depuis le 26 octobre 2012, et assistant administratif (agent des services généraux), vacant depuis le 30 juin 2012. **À ce sujet, le Comité consultatif rappelle qu'il faut constamment veiller à ce que les postes vacants depuis deux ans ou plus fassent l'objet d'un réexamen pour déterminer s'ils doivent être supprimés ou conservés, une justification suffisante étant consignée dans la proposition budgétaire (A/69/839/Add.5, par. 56) comme aucune justification n'est donnée du maintien de ces cinq postes, le Comité consultatif recommande la suppression de ces cinq postes d'agent recruté sur le plan national vacants depuis plus de trois ans. Le Comité recommande aussi que les ressources autres que les postes correspondantes soient réduites d'autant.**

50. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil, sous réserve des recommandations consignées aux paragraphes 46, 48 et 49.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Approuvées 2015/16</i>	<i>Proposées 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	411 749 500	369 275 700	(42 473 800)

51. Les prévisions de dépenses opérationnelles pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 369 275 700 dollars, soit une diminution de 42 473 800 dollars, ou encore 10,3 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16. La diminution reflète à la fois la réduction des besoins au titre des installations et infrastructures (29 229 300 dollars, ou encore 35,1 %), des transports terrestres (5 779 100 dollars, ou encore 22,2 %), des transports aériens (7 903 800 dollars, soit 4,2 %), des transports maritimes ou fluviaux (1 965 600 dollars, soit 65,2 %), des communications (2 170 000 dollars, soit 9,1 %), de l'informatique (2 835 800 dollars, soit 15,5 %) et des projets à effet rapide (3 000 000 de dollars, soit 60 %), ces diminutions étant compensées en partie par une augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériels divers (11 778 700 dollars, soit 22,5 %).

52. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire générale relatives aux dépenses opérationnelles,**

sous réserve des recommandations consignées aux paragraphes 48, 49, 53, 54, 59 et 63 du présent rapport.

Voyages

Frais de voyage des groupes d'experts

53. S'agissant des frais de voyage des membres des groupes d'experts chargés du recrutement sur fichier de candidats à des positions dans des missions, le Comité consultatif rappelle que ces frais doivent être imputés au budget de chacune des missions (voir A/68/839, par. 64). Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce qu'une information complète concernant le travail de ces groupes d'experts figure dans les rapports d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix. Or, le Comité note qu'aucune information de cette nature ne figure dans le rapport le plus récent. Comme cette information fait toujours défaut, le Comité n'est pas convaincu que les groupes d'experts aient vraiment besoin des ressources supplémentaires demandées. **De ce fait le Comité consultatif recommande de réduire de 100 000 dollars les frais de voyage imputés à la MONUSCO de façon que l'ensemble des frais de voyage des groupes d'experts ne dépasse pas les montants effectivement dépensés pendant l'exercice 2014/15.**

54. Les dépenses opérationnelles prévues au titre des voyages pendant l'exercice 2016/17 se montent à 7 019 500 dollars, soit une diminution de 1 139 300 dollars, ou encore 14,0 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16. Le Secteur général indique que la diminution est due principalement aux efforts faits pour mobiliser les moyens informatiques, chaque fois que possible, au lieu de voyager, et notamment une meilleure utilisation des services de vidéoconférence pour les communications entre le Siège de l'ONU et les missions, cette diminution étant en partie compensée par des besoins supplémentaires relatifs à des voyages concernant des activités de formation dans les domaines de la gestion des demandes de remboursement, de l'application d'UMOJA et de l'entreposage, ainsi que des frais de voyage pour des ateliers et des visites sur le terrain en vue de la création de capacités du personnel recruté sur le plan national. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que s'il est prévu que les dépenses de voyages autres que pour la formation diminuent de 19,6 %, les frais de voyage liés à des activités de formation devraient au contraire augmenter de 24,6 %. Le Comité consultatif prend bonne note des efforts faits par la Mission pour réduire ses frais de voyage par une meilleure utilisation des technologies disponibles. **Cependant, le Comité est d'avis que les frais peuvent être encore réduits moyennant un meilleur respect du principe de l'achat des billets d'avion au moins 16 jours à l'avance, et d'une utilisation plus judicieuse des ressources destinées aux voyages pour la formation. À ce sujet, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % les prévisions de dépenses au titre des voyages.** Le Comité fait d'autres observations sur les frais de voyage dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/70/742).

Transports terrestres

55. Les crédits demandés au titre des transports terrestres pendant l'exercice 2016/17 se montent à 20 199 000 dollars, soit une diminution de 5 779 100 dollars, ou encore 22,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16. Le

Secrétaire général indique que cette diminution est due surtout à la baisse du prix de l'essence, des huiles et des lubrifiants en raison de la suppression des frais de mobilisation en 2016/17, contre une dépense ponctuelle de 3,6 millions de dollars engagée en 2015/16, de la baisse du prix du carburant de 22,7 %, de la diminution des frais d'exploitation et d'entretien dans le cadre du nouveau contrat clefs en main et de la diminution de la consommation de carburant de 9 % en raison de la diminution de la réserve nécessaire étant donné qu'on utilisera davantage les opérations commerciales de gestion des carburants dans certains sites. La baisse globale des crédits demandés est en partie annulée par l'augmentation du montant prévu pour l'achat de 93 véhicules légers de transport de passagers, et de 29 véhicules à usage spécial à un coût estimatif de 4,3 millions de dollars, ainsi qu'un crédit pour l'acquisition de matériel d'atelier.

56. À sa demande, Comité consultatif a été informé que l'acquisition proposée de véhicules légers de transport de passagers n'a pas pour but d'augmenter le parc automobile mais plutôt de remplacer des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile et qu'il coûterait plus cher de réparer. En outre, le Comité a été informé que, sur le parc projeté de 1 130 véhicules légers de transport de passagers durant l'exercice 2016/17, plus de 60 % (soit 691 véhicules) ont dépassé leur durée de vie utile, et que la Mission se propose donc de les remplacer progressivement, notamment par l'achat de 93 véhicules (13 %) en 2016/17. Il a été indiqué au Comité que la proposition de remplacement de véhicules usagés a pris en compte les réductions de personnel proposées dans le budget et les taux de vacance.

57. Toujours à sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'indépendamment des véhicules légers de transport de passagers, le parc de véhicules de la Mission pour l'exercice 2016/17 comprend au total 32 véhicules blindés, ce qui correspond aux normes de sécurité opérationnelle minimales prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité, et qu'il n'est donc prévu aucune acquisition nouvelle de véhicules blindés pendant l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif a également été informé qu'au total 23 véhicules (5 véhicules blindés et 18 véhicules légers de transport de passagers) ont été alloués à la direction de la Mission, à savoir un véhicule blindé chacun au Représentant spécial du Secteur général, au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est), au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident et coordonnateur des affaires humanitaires), au commandant de la force est au Directeur de l'appui à la Mission. Le Comité en outre été informé que comme les 18 véhicules légers de transport de passagers auront durant l'exercice 2016/17 atteint la limite de leur vie utile et seront donc déclassés, ces véhicules ne sont pas recensés dans l'information fournie au Comité consultatif sur le parc automobile de la Mission. **Le Comité consultatif espère que l'information sur l'ensemble des véhicules de la Mission, y compris les véhicules blindés, figurera dans l'information supplémentaire que contiendront les futurs rapports sur le budget.**

58. Sur une question connexe, le Comité consultatif note à la lecture de l'information supplémentaire fournie que pour les 1 285 membres du personnel qui seraient recrutés sur le plan international durant l'exercice 2016/17, un parc de 455 véhicules légers de transport de passagers est proposé et que ce parc automobile, calculé sur l'ensemble des catégories de personnel recruté sur le plan international, est supérieur au ratio établi à cet effet. Durant son examen du budget de la Mission, le Comité a été informé qu'en 2016/17, le Comité des dotations en véhicules de la

Mission s'efforcera de réduire le nombre de véhicules légers de transport de passagers de façon que leur nombre soit fonction de la demande opérationnelle effective plutôt que d'un maximum découlant des ratios standard.

59. **Le Comité consultatif s'attend à ce que la MONUSCO examine l'utilisation des véhicules afin de rendre son parc automobile conforme aux ratios standard. Actuellement, étant donné que les ratios établis sont dépassés et qu'une réduction des effectifs de la Mission est en cours, le Comité n'est pas pleinement convaincu par les arguments fournis pour justifier l'achat de 93 véhicules légers de transport de passagers durant l'exercice 2016/17 et recommande un rythme plus progressif de remplacement des véhicules de la Mission, en particulier ceux alloués aux membres de sa direction. À ce sujet, le Comité recommande une réduction de 18 du nombre de véhicules dont l'acquisition est proposée en 2016/17 et recommande en outre d'inviter le Secrétaire général à rendre compte de la réduction du parc automobile dans le prochain rapport sur le budget de la MONUSCO qui sera soumis à l'Assemblée générale.** Le Comité fait d'autres observations sur le parc de véhicules dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix.

Transports aériens

60. Le montant des dépenses à prévoir au titre des transports aériens pour l'exercice 2016/17 s'élève à 180 388 300 dollars, en diminution de 7 903 800 dollars (soit 4,2 %) par rapport au montant des crédits alloués pour 2015/16. Le Secrétaire général indique que la réduction des crédits affectés à cette rubrique tient essentiellement à la baisse des dépenses en carburant aviation (aucun montant prévu pour les frais de mobilisation en 2016/17), à la diminution des frais d'exploitation et d'entretien dans le cadre du nouveau contrat clefs en main, et à la diminution de 2,1 millions de dollars du montant prévu au titre des services d'aérodrome compte tenu du remplacement du contrat clefs en main correspondant par un contrat à court terme pour le personnel uniquement. Cette diminution des crédits est en partie annulée par l'augmentation des frais de location et d'exploitation d'hélicoptères, qui s'explique par l'augmentation de 4,9 % du nombre d'heures de vol afin de renforcer la mobilité des bataillons d'intervention rapide, par la hausse du coût de quatre hélicoptères d'attaque en raison de la modification des clauses contractuelles, et par l'augmentation du nombre d'avions à la suite de la reconfiguration de la flotte aérienne. Au paragraphe 24 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, compte tenu de la taille du pays et de la portée des opérations, notamment des besoins d'une force plus mobile, les transports aériens demeureront la seule option viable pour assurer les liaisons avec certaines zones d'opération. Il ajoute à cet égard qu'il est prévu d'utiliser davantage les appareils existants, ce qui entraînera une augmentation du nombre total d'heures de vol. Il précise par ailleurs que la flotte sera réorganisée comme il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 15 ci-dessus.

61. Le Secrétaire général indique la Mission continuera à déployer un système aérien sans pilote composé de cinq drones non armés devant opérer simultanément à partir de deux sites au lieu d'un pour accroître sa capacité de réaction rapide. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément au contrat, l'opérateur du système effectuerait 10 heures de vol par jour, à raison de 5 jours par semaine, ce qui ajouterait 200 heures par semaine, soit 2 400 heures par

an. Le Comité s'est fait communiquer le tableau suivant qui fait apparaître une progression du taux d'utilisation de 27,9 % en 2013/14 à 46,4 % en 2015/16 (au 29 février 2016). À titre de comparaison, il relève, dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 [voir A/70/5 (Vol. II), chap. II, par. 87], que le taux d'utilisation des moyens aériens de la MONUSCO était de 93,95 %.

Utilisation du système aérien sans pilote

	2013/14 (un semestre)	2014/15	2015/16 (jusqu'au 29 février 2016)
Total des heures prévues dans le contrat	1 200	2 400	2 400
Total des heures effectuées	335	1 049	1 114
Taux d'utilisation (pourcentage)	27,9	43,7	46,4

62. Le Comité consultatif a été informé que les faibles taux d'utilisation étaient imputables à divers facteurs (conditions atmosphériques, non-disponibilité de l'équipage, accidents et incidents). Il lui a toutefois été précisé que ces taux avaient progressé en raison de plusieurs éléments : une meilleure connaissance du système et de l'environnement opérationnel; la réduction du nombre d'enquêtes sur les accidents et, partant, du temps d'indisponibilité; une plus grande disponibilité de l'équipage (opérateurs du système); l'allongement de la durée moyenne des missions à la suite du déménagement de Goma à l'aérodrome de Bunia où les conditions opérationnelles sont plus favorables. Le Comité a été informé que le système aérien sans pilote jouait un rôle essentiel dans la transformation de la Force en produisant jour et nuit des images haute résolution des positions connues ou supposées des groupes armés. Ainsi, en 2016, le système a permis de déterminer l'emplacement de 20 camps nouveaux ou soupçonnés et, par la suite, d'en neutraliser neuf, de confirmer l'abandon de quatre et d'assurer la surveillance régulière des sept autres restants. **Malgré la progression observée en 2014/15 et 2015/16, le Comité consultatif considère que l'utilisation du système aérien sans pilote reste faible. Il estime que, s'il est sans doute difficile de modifier en cours de route les dispositions contractuelles, les négociations qui auront lieu lors de la passation du prochain contrat devraient en revanche être l'occasion de revoir les besoins de la Mission à la lumière de l'expérience acquise sur le terrain et des taux effectifs d'utilisation et d'ajuster le contrat en conséquence.**

Coût estimatif du contrat relatif au système aérien sans pilote pour 2016/17

(En dollars des États-Unis)

Description du service	Coût
Équipage, logement, voyages et formation (opérateurs et analystes)	6 756 380
Matériel relatif au système aérien sans pilote	1 599 470
Utilisation simultanée de deux engins (dont une base d'opérations supplémentaire)	3 877 013
Matériel de communication, logiciel et système de localisation	714 349

<i>Description du service</i>	<i>Coût</i>
Entretien, pièces de rechange et consommables	2 069 875
Divers	494 799
Total	15 511 886

63. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des dépenses prévues au titre du système aérien sans pilote pour 2016/17 (voir tableau ci-dessus). Il a été informé que les dépenses avaient été calculées à partir du montant de l'actuel contrat clefs en main, qui expire le 20 novembre 2016, et à partir du coût estimatif d'un avenant au contrat, dont la passation est toujours en cours, portant sur une base d'opérations supplémentaire. **Compte tenu des observations formulées au paragraphe précédent, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (1 551 200 dollars) le montant demandé à la rubrique transports aériens au titre du système aérien sans pilote pour 2016/17.** Le Comité formule d'autres observations sur le système aérien sans pilote dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général.

Transport de passagers étrangers à l'Organisation à bord d'appareils de l'ONU

64. Lors de l'examen du projet de budget de la MONUSCO pour 2015/16, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait décidé d'instituer, à compter de novembre 2014, un tarif forfaitaire (équivalent au montant facturé par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies) pour les membres des fonds et programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies qui voyagent à bord de ses appareils. Il a également été informé qu'un examen des aspects juridiques et de ceux concernant la responsabilité et les assurances était en cours pour ce qui était de la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas à la Mission pour les voyages effectués à bord d'aéronefs exploités par l'ONU et que les résultats de cet examen orienteraient l'élaboration d'une politique applicable à toutes les missions. Lors de l'examen du projet de budget de la MONUSCO pour 2016/17, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que les consultations entre les départements compétents du Siège de l'Organisation n'étaient pas terminées et avaient pris plus de temps que prévu initialement. Il a une nouvelle fois été informé que les consultations se termineraient en 2016 et déboucheraient sur l'élaboration d'une politique générale applicable à toutes les missions. **Au vu du nombre de passagers étrangers aux missions amenés à voyager régulièrement à bord d'appareils des Nations Unies, le Comité consultatif souligne combien il importe de mettre en place une politique en la matière dans les meilleurs délais. À cet égard, il attend avec intérêt de connaître le résultat des consultations actuellement menées sur cette question.**

Communications

65. Le montant des dépenses à prévoir au titre des communications pour 2016/17 s'élève à 21 628 600 dollars, en diminution de 2 170 000 dollars (soit 9,1 %) par rapport au montant des crédits accordés pour 2015/16. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution du montant prévu pour les communications par

réseaux commerciaux (due principalement à l'absence de montant prévu pour les dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, à la différence de l'exercice 2015/16), et par la diminution de la somme prévue au titre du matériel de communications, compte tenu de l'élimination des dépenses relatives au Centre de services régional d'Entebbe. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les projets informatiques engagés en 2015/16 et devant se poursuivre en 2016/17, à savoir :

a) le déploiement du système O3b² à Kinshasa, Goma et Entebbe : le matériel nécessaire à l'installation et à la mise en service a été acheté pendant les exercices 2014/15 et 2015/16; le lancement des services est prévu pour le 1^{er} mai 2016; un montant de 720 000 dollars a été inscrit à la rubrique communications pour 2016/17;

b) le déploiement au cours de l'exercice 2016/17 du système de communications unifié à Dungu (603 7450 dollars) et à Kalemie (603 750 dollars), dont l'achat du matériel;

c) la mise à niveau et l'extension des services Internet en 2016/17 sur plusieurs sites de la zone de mission, dont Kinshasa (482 000 dollars), Goma (482 000 dollars), Lubumbashi (200 000 dollars), Kalemie (146 000 dollars), Uvira (146 000 dollars), Bunia (146 000 dollars), Beni (146 000 dollars), Bukavu (146 000 dollars) et Dungu (146 000 dollars).

66. Le Comité consultatif a été informé que l'installation et la mise en service du système de communication O3b étaient en cours et que le lancement devrait avoir lieu en mai 2016. Le système permettra de doter la MONUSCO d'une connectivité par satellite à faible latence plus stable et plus fiable par rapport au système VSAT et aux fournisseurs d'accès à Internet locaux actuellement utilisés, qui sont plus lents, plus coûteux et moins fiables. Il permettra également à la Mission de ne plus dépendre de l'infrastructure des opérateurs locaux et de réduire les frais d'exploitation liés au système VSAT et aux services Internet locaux. Le Comité a également été informé que, pour atténuer les risques inhérents aux services à faible latence, la Mission prévoit de conserver une capacité minimale d'utilisation du système VSAT et des services Internet actuels. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte de l'efficacité opérationnelle du système par satellite O3b ainsi que des gains budgétaires que son déploiement aura permis à la MONUSCO de dégager.** Le Comité formule ses observations sur le projet O3b dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général.

Informatique

67. Le montant des dépenses à prévoir au titre de l'informatique pour 2016/17 s'établit à 15 409 100 dollars, en baisse de 2 835 800 dollars (soit 15,5 %) par rapport au montant des crédits alloués pour 2015/16. Comme il est indiqué au paragraphe 177 du projet de budget, cette diminution tient essentiellement à l'absence de montant prévu pour les dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja à

² O3b Networks est un fournisseur de services par satellite à large bande et à faible latence, dont l'ambition est de connecter 3 milliards de personnes n'ayant pas ou peu accès à Internet pour des raisons géographiques, politiques ou économiques.

la différence de l'exercice 2015/16, à la diminution du montant prévu pour l'achat de matériel informatique, ainsi qu'à l'élimination de la part de la MONUSCO dans les dépenses liées au matériel de communications destiné au Centre de services régional d'Entebbe. La réduction des crédits demandés est en partie annulée par des dépenses supplémentaires au titre des services de vidéoconférence, du renforcement de la résilience opérationnelle et des services de contrôle de conformité fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à la Base d'appui d'Entebbe. Il est indiqué dans le projet de budget que l'appui à la Mission se concentre actuellement sur la mise au point de nouveaux outils d'informatique décisionnelle, tels que tableaux de bord de gestion et tableaux de bord opérationnels, désormais disponibles grâce au déploiement d'Umoja, et sur l'instauration d'une culture de la gestion de la performance dans tous les domaines de services (voir A/70/766, par. 28). Il est également précisé que la fourniture de services informatiques sécurisés sera étendue à travers la Mission afin d'assurer une couverture et un appui satisfaisants dans le dessein d'améliorer la sécurité des communications entre les diverses forces de la MONUSCO et les forces armées nationales, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 9 de sa résolution 69/297.

68. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à l'objectif visant à renforcer les systèmes informatiques nécessaires au fonctionnement de sa structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement, la MONUSCO a engagé la première phase d'élaboration d'un tableau de bord destiné à suivre mensuellement les progrès et les activités grâce à un travail constant de veille stratégique et de prévision. La prochaine phase d'élaboration du tableau de bord, qui doit commencer plus tard en 2016, consistera à l'intégrer électroniquement à Umoja et à l'utiliser pour :

- a) Analyser certains indicateurs de résultats relatifs à la gestion de la chaîne d'approvisionnement à partir de données extraites d'Umoja;
- b) Établir des prévisions pour estimer et anticiper les besoins de ressources par l'analyse des données historiques, des tendances et des stocks disponibles, tout en coordonnant les activités pour faire face à la demande existante et future de prise de décision éclairée;
- c) Définir des points de référence internes et externes, ce qui permettra de mesurer la performance et d'élaborer des indicateurs de résultats non seulement pour les processus internes mais également pour l'évaluation comparative des autres missions et organismes des Nations Unies présents dans la région;
- d) Mettre en place la radioidentification pour assurer le suivi des conteneurs en aval, améliorer la qualité de l'information en temps réel et accélérer la localisation des avoirs.

69. Le Comité consultatif compte que, dans son prochain projet de budget, le Secrétaire général analysera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces initiatives ainsi que l'incidence de ces dernières sur la fourniture des services d'appui de la Mission.

Incendie à Goma

70. Aux paragraphes 78 et 81 du rapport sur l'exécution du budget pour 2014/15, le Secrétaire général explique que le dépassement de crédits au titre des

communications (1 030 200 dollars ou 4,2 %) et de l'informatique (6 940 100 dollars ou 41,2 %) tient en partie au remplacement du matériel endommagé par un grave incendie à Goma. Il ajoute que le seul coût de remplacement du matériel informatique endommagé, y compris le matériel de stockage et le matériel d'alimentation électrique sans interruption, s'est élevé à un million de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les locaux techniques mobiles modulaires acquis en remplacement du matériel endommagé avaient coûté 1,6 million de dollars. D'après les explications obtenues par le Comité, la MONUSCO n'était pas assurée lorsque l'accident s'est produit. La police d'assurance sur les biens des Nations Unies, valable dans le monde entier, y compris dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, couvre à hauteur de 5 millions de dollars les dommages causés par les incendies, les inondations, les séismes et autres sinistres, mais exclut certains pays, comme la République démocratique du Congo, où il est difficile d'obtenir une couverture à des tarifs raisonnables. Par conséquent, l'Organisation prend intégralement à sa charge la couverture des dommages survenant dans ces pays. Le Comité a également été informé que la garantie standard qui couvre le matériel neuf ne s'étend pas aux dommages causés par un incendie. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir de plus amples renseignements sur la police d'assurance mondiale de l'Organisation et sur la politique relative aux critères utilisés pour exclure certains pays de la couverture.**

V. Questions diverses

Répartition des ressources par site

71. Le Comité consultatif note que les informations figurant dans le budget de la Mission sont présentées par fonction et que peu d'indications sont données, si tant est qu'il y en ait, sur la répartition des ressources par site de la Mission. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le suivi des dépenses pour chaque site se faisait manuellement et que la Mission examinait les moyens d'effectuer ce suivi dans Umoja en utilisant la fonctionnalité de structure de projet. Il a reçu à cet égard un tableau indiquant la répartition des ressources prévues au budget entre les sites d'Entebbe, de Kampala et de Kigali (voir le tableau ci-dessous). Il a également été informé que les postes proposés étaient répartis comme suit entre les trois sites : 265 pour Entebbe (55 postes soumis à recrutement international, 176 postes soumis à recrutement national et 34 postes de Volontaire des Nations Unies), 4 pour Kampala (3 postes soumis à recrutement international et 1 poste soumis à recrutement national), et 14 pour Kigali (5 postes soumis à recrutement international et 9 postes soumis à recrutement national). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à rendre compte, dans ses prochains projets de budget, des ressources allouées et des dépenses engagées pour chaque site de la Mission.**

Ressources financières proposées au titre de l'exercice 2016/17, par site

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Entebbe (1)	Kampala (2)	Kigali (3)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	96,2	98,9

<i>Catégorie</i>	<i>Entebbe (1)</i>	<i>Kampala (2)</i>	<i>Kigali (3)</i>
Contingents	629,6	–	
Total partiel	629,6	96,2	98,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6 833,9	331,2	683,2
Personnel recruté sur le plan national	2 816,3	15,5	124,9
Volontaires des Nations Unies	1 146,6	–	–
Total partiel	10 796,8	346,7	808,1
Dépenses opérationnelles			
Voyages	196,0		
Installations et infrastructures	4 078,8	110,9	135,4
Transports terrestres	672,8	8,8	34,3
Communications	904,3	38,6	27,3
Informatique	1 336,1	7,5	19,2
Santé	38,2	–	–
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	273,2	0,5	1,2
Total partiel	7 499,4	166,3	217,4
Total brut	18 925,8	609,2	1 124,4

Activités transférées de l'ouest à l'est du pays

72. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur le rééquilibrage des ressources de la Mission et les activités transférées de l'ouest à l'est du pays. Il a été informé qu'à l'issue de la réorganisation de la Mission, le 31 août 2014, 1 050 fonctionnaires au total étaient restés en poste dans l'ouest du pays, dont 890 à Kinshasa, et qu'environ 25 % de l'effectif civil de la Mission étaient actuellement déployés dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo. Il a également été informé que 2 150 fonctionnaires au total avaient été affectés dans les bureaux situés dans les provinces orientales du pays, dont 1 250 à Goma. Il a en outre appris que le transfert d'activités n'avait eu aucune incidence sur la structure des effectifs à la Base d'appui d'Entebbe. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain projet de budget, sur la réorganisation de la Mission et les activités transférées de l'ouest à l'est du pays, et notamment d'évaluer les gains d'efficacité et les économies qui ont été réalisés, les conséquences financières qui en ont découlé et les enseignements que l'on peut en tirer.**

Politique en matière environnementale

73. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 du projet de budget, un nouveau système de production d'énergie solaire sera mis en place à la base d'appui

d'Entebbe, comme le veut la politique écologique établie qui vise à mettre en œuvre des moyens innovants permettant de réduire autant que possible l'empreinte écologique et d'avoir le maximum d'effet positif sur la population, l'économie et la gestion de l'environnement au niveau local. Le projet devrait permettre de faire des économies sur le long terme et être rentable au bout de cinq ans, pour une durée de vie moyenne de 20 ans.

74. Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 28 de sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Ayant demandé des précisions au sujet de l'élimination des déchets, le Comité a été informé que la MONUSCO éliminait ses déchets, y compris les déchets métalliques, conformément au plan d'action pour l'environnement qu'elle a établi en 2015, et qu'elle procédait au recyclage des différentes catégories de déchets (telles que les cartouches d'imprimante, les déchets métalliques, les déchets plastiques, les pneus, les huiles usées, les déchets électroniques et les batteries). Le Comité a été informé que, dans le cadre de la gestion des déchets, le Plan d'action prévoyait la mise en place de procédures visant à « réduire, réutiliser et recycler » les déchets. Il a également été informé que les machines et véhicules hors d'usage étaient éliminés à titre de déchets métalliques et que le matériel informatique et le matériel de communications, considérés comme des déchets dangereux, étaient éliminés conformément aux procédures opérationnelles permanentes relatives à l'élimination des déchets dangereux.

75. Le Comité consultatif a reçu les données statistiques ci-après : au cours de la période allant de juillet 2015 à mars 2016, 76 800 kilos de déchets de caoutchouc, 16 168 kilos de batteries usagées, 1 547 kilos de déchets plastiques, 5 150 kilos de déchets électroniques et 86 299 kilos de déchets métalliques ont été vendus ou recyclés. Ont également été recyclés des bouteilles en plastique (1 221 m³), des déchets organiques biodégradables (dont 34 762 m³ ont été transformés en compost) et des sacs en polyéthylène (10 972 sacs de sacs plastiques ont été collectés et transformés en produits d'art par des associations de femmes). En outre, le Comité a été informé que la Mission collaborait avec l'unité ONU durable du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la mise en place d'un système de management environnemental et qu'elle collaborait avec le Programme à une gestion planifiée des déchets à Goma.

Services de détection des mines et de déminage

76. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage pour 2016/17 s'établit à 2 834 100 dollars, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2015/16. Il est indiqué que la Mission s'emploiera à assurer la destruction des engins explosifs liés aux opérations militaires qu'elle mène actuellement pour neutraliser les groupes armés. Les crédits demandés permettront de financer le déploiement de deux équipes polyvalentes sous contrat, dont la tâche sera d'assister les forces de la MONUSCO pour a) la localisation, la neutralisation et la destruction des engins explosifs, l'objectif étant de renforcer la protection des civils, et b) l'inspection et la destruction des

munitions hors d'usage. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces équipes, chargées d'appuyer les forces de la MONUSCO avant, pendant et après les opérations, les informeront des menaces posées par les restes explosifs de guerre et procéderont en toute célérité à l'inspection, à la neutralisation et à la destruction de tous les restes explosifs de guerre qui auront été détectés. Le Comité a également été informé qu'au cours du présent exercice, à la fin du mois de mars 2016, le Service de la lutte antimines de l'ONU avait répondu à 126 demandes d'appui à la gestion des explosifs.

VI. Conclusion

77. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 figurent au paragraphe 87 du rapport sur l'exécution du budget (A/70/613). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) Réduise de 7 935 800 dollars l'autorisation d'engagement de dépenses qu'elle avait approuvée dans sa résolution 69/297 pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ramenant le montant maximal de 27 646 200 dollars à 19 710 400 dollars, ce qui ferait passer à 1 416 746 400 dollars (montant brut) le montant total des ressources approuvées pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice, soit le montant des dépenses engagées par la Mission pendant l'exercice;

b) Ouvre un crédit d'un montant de 19 710 400 dollars, équivalant à l'autorisation d'engagement de dépenses réduite visée à l'alinéa a) ci-dessus, aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et mette en recouvrement les quotes-parts correspondantes;

c) Se prononce sur l'affectation des autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit un montant de 28 217 100 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (3 097 400 dollars), aux produits divers ou accessoires (1 906 800 dollars) et aux économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (23 248 800 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (35 900 dollars).

78. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 figurent au paragraphe 182 du projet de budget (A/70/766). **Considérant les recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 46, 48, 49, 53, 54, 59 et 63 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant total des crédits proposé par le Secrétaire général soit réduit de 3 325 500 dollars. En conséquence, il recommande que, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUSCO, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 271 963 300 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUSCO pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/613)
- Note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/832)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/766)
- Lettre datée du 16 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2105/983)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 [A/70/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/69/839/Add.5)
- Résolutions 68/287 et 69/297 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2147 (2014), 2211 (2015) et 2277 (2016) du Conseil de sécurité

Annexe I

Modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice 2016/17

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Direction exécutive et administration					
Bureau du Chef de cabinet					
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Aux chefs des bureaux locaux
Cellule de planification stratégique					
	+1	P-2	Spécialiste de la planification (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	Du Centre d'opérations conjoint
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Au Centre d'opérations conjoint
Centre d'opérations conjoint					
	-1	P-2	Spécialiste de la planification (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transfert	À la Cellule de planification stratégique
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	De la Cellule de planification stratégique
Groupe du protocole					
	-1	AN	Fonctionnaire du protocole	Suppression	
Total partiel	-2				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)					
Poste	+1	P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Transfert	De la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
Total partiel	+1				
Chefs des bureaux de liaison					
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Aux chefs des bureaux locaux
Total partiel	-1				
Chefs des bureaux locaux					
Postes	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Groupe des chefs des bureaux de liaison
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Chef de cabinet
Total partiel	+2				
Total	-				

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 1 : sécurité et protection des civils					
Personnel fourni par des gouvernements					
Postes	-10	PG	Conseiller en matière d'enquêtes/ Conseiller en matière de poursuites	Suppression	
	-39	PG	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	
Total partiel	-49				
Section de la protection de l'enfance					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-1	VNU	Assistant à la protection de l'enfance	Suppression	
Total partiel	-3				
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme					
Postes	-1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Au sein du Bureau des droits de l'homme
	+1	P-4	Administrateur de programmes	Réaffectation	Au sein du Bureau des droits de l'homme
	+1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Création	
	+8	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)
	-8	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)
Total partiel	+1				
Section des affaires civiles					
	-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-10	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)
	+10	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-2	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe) [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	Suppression	
-10	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale [emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]	Suppression	
-143	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)
+143	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Transformation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)
-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
Total partiel	-16			
Total	-67			

Composante 2 : Stabilisation des zones touchées par le conflit

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Postes	-1 P-5	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (emploi de temporaire (autre que pour les réunions))	Suppression	
	-4 P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (emplois de temporaire (autres que pour les réunions))	Suppression	
	-1 P-4	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (emploi de temporaire (autre que pour les réunions))	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
	-4 P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (emplois de temporaire (autres que pour les réunions))	Suppression	
	-1 SM	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
	-4 AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (emplois de temporaire (autres que pour les réunions))	Suppression	

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-3	GN	Assistant (programmes)	Suppression	
Total partiel	-18				
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires					
Postes	-1	D-1	Administrateur général spécialiste de l'état de droit	Reclassement et réaffectation	À D-2 et à la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
	-2	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-2	VNU	Assistant pour l'état de droit	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux opérations	Suppression	
Total partiel	-8				
Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité					
Postes	+1	D-2	Directeur de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Reclassement et réaffectation	De D-1 et de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires
Total partiel	+1				
Section des questions liées à la problématique hommes-femmes					
Postes	-1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-26				

Composante 3 : appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles**Division des affaires politiques**

Postes	+1	P-5	Observateur électoral hors classe	Transformation et réaffectation	Transformation en poste d'emploi de temporaire (autres que pour les réunions) provenant du Groupe d'appui aux élections
--------	----	-----	-----------------------------------	---------------------------------	---

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
+3	P-4	Observateur électoral	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) provenant du Groupe d'appui aux élections
+3	P-4	Spécialiste des affaires politiques	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) provenant du Groupe d'appui aux élections
+5	P-3	Observateur électoral	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) provenant du Groupe d'appui aux élections
-1	GN	Assistant aux affaires politiques	Suppression	
Total partiel	+11			
Groupe d'appui aux élections				
Emploi de temporaire	-1 P-5	Observateur électoral hors classe – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	Transformation en poste d'un emploi de temporaire (autres que pour les réunions) pour la Division des affaires politiques
	-3 P-4	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour la Division des affaires politiques
	-3 P-4	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour la Division des affaires politiques
	-5 P-3	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	Transformation en postes d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour la Division des affaires politiques
	-1 SM	Assistant administratif	Suppression	Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)
Total partiel	-13			
Bureau de l'information				
Postes	-1 P-4	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	-1 P-3	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	-2 SM	Assistant d'information	Transformation	Transformation de postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-1	SM	Assistant d'information	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transfert	De Radio Okapi
+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Producteur vidéo	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transformation	Transformation d'un poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national
-1	GN	Réalisateur radio	Suppression	
+1	GN	Assistant administratif	Transformation	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
-1	VNU	Fonctionnaire de l'information	Transformation	Transformation d'un poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'administrateur recruté sur le plan national
-6	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
Total partiel	-9			
Radio Okapi				
Postes	-1 AN	Fonctionnaire de l'information	Transfert	Au Bureau de l'information
	-2 GN	Assistant d'information	Suppression	
	-1 GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-4			
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité				
Postes	-1 P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Suppression	
Total partiel	-1			
Total	-16			

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Composante 4 : appui					
Équipe déontologie et discipline					
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Suppression	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+3	VNU	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	
Total partiel	+2				
Section de la sécurité et de la sûreté					
Postes	-1	P-4	Agent de sécurité	Suppression	
	-2	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Suppression	
	-1	P-2	Responsable des gardes de sécurité	Suppression	
	-1	SM	Agent de protection rapprochée	Suppression	
	-1	AN	Agent de sécurité	Suppression	
	-1	GN	Assistant (sécurité)	Suppression	
	-2	GN	Garde de sécurité	Suppression	
Total partiel	-9				
Bureau du Directeur de l'appui à la mission					
Postes	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	De la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Aux antennes administratives locales
Groupe de la coordination administrative					
	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	
Groupe de la sécurité aérienne					
	-1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Suppression	
Antennes administratives locales					
	-3	SM	Assistant administratif	Suppression	
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-21	GN	Assistant multilingue	Suppression	
	-6	VNU	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
Total partiel	-31				

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission					
Groupe de la gestion des marchés					
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-1				
Section des ressources humaines					
	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	De la Section du contrôle des mouvements
Total partiel	+3				
Total	+2				
Pilier Services					
Bureau du responsable des services					
Postes	-1	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
Section du génie et de la gestion des installations et des camps					
	-1	P-4	Ingénieur	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
	-4	SM	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-9	GN	Technicien du génie	Suppression	
	-4	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-8	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-4	GN	Électricien	Suppression	
	-2	GN	Technicien (eau et assainissement)	Suppression	
	-1	GN	Assistant aux entrepôts	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-1	GN	Technicien du génie	Réaffectation	À la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels
	-18	GN	Assistant d'équipe	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-4	GN	Assistant (gestion des biens)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-2 GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2 GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5 GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5 VNU	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels				
	-1 P-5	Chef des approvisionnements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1 P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1 SM	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Cellule de planification des achats
	-5 SM	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2 AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5 GN	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-4 GN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	
	-1 GN	Assistant aux services de restauration	Suppression	
	-1 GN	Assistant administratif	Suppression	
	+1 GN	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
	-4 GN	Technicien du matériel de bureau	Transfert	À la Section de l'information géographique et des télécommunications
	-16 GN	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2 GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1 GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1 VNU	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
Section de la mobilité				
	-1 P-2	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-3 SM	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-1	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	
-1	SM	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
-1	GN	Mécanicien automobile	Suppression	
-13	GN	Assistant (transports)	Suppression	
-14	GN	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
-9	GN	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-12	GN	Assistant aux stocks	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
-2	VNU	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	VNU	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
-2	VNU	Assistant (transports)	Suppression	
Section de l'information géographique et des télécommunications				
-1	SM	Technicien en télécommunications	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
-3	SM	Technicien en télécommunications	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	AN	Spécialiste des télécommunications	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-13	GN	Technicien en télécommunications	Suppression	Emploi de temporaire (autre que pour les réunions)
-3	GN	Technicien radio	Suppression	
-5	GN	Assistant informaticien	Suppression	
+4	GN	Technicien du matériel de bureau	Transfert	De la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels
+1	GN	Technicien du matériel de bureau	Réaffectation	Au sein de la même section
-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Au sein de la même section
-15	GN	Assistant aux stocks	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-5	GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-7	VNU	Assistant (gestion des biens)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression	
-4	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
-3	VNU	Technicien en télécommunications	Suppression	
-2	VNU	Technicien réseau	Suppression	
-1	VNU	Assistant aux télécommunications	Suppression	
-1	VNU	Assistant archiviste	Suppression	
Total partiel	-245			

Gestion de la chaîne d'approvisionnement**Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

Postes -1 P-2 Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) Suppression

Section des achats

-1 P-4 Fonctionnaire chargé des achats Transfert À la Cellule de planification des achats
-1 P-3 Fonctionnaire chargé des achats Transfert À la Cellule de planification des achats
-2 AN Fonctionnaire chargé des achats Transfert À la Cellule de planification des achats

Cellule de planification des achats

+1 P-4 Chef des achats et de la planification Transfert De la Section des achats
+1 P-3 Fonctionnaire chargé des achats Transfert De la Section des achats
+1 SM Assistant à la réception et à l'inspection Transfert De la Section de la gestion intégrée des stocks
+1 SM Assistant aux fournitures Transfert De la Section des approvisionnements essentiels
+2 AN Fonctionnaire chargé des achats Transfert De la Section des achats
+1 GN Assistant à la réception et à l'inspection Transfert De la Section de la gestion intégrée des stocks
+1 VNU Assistant aux stocks Transfert De la Section de la gestion intégrée des stocks

Cellule des projets et des meilleures pratiques

1 SM Assistant aux entrepôts Réaffectation De la Section de la mobilité
+3 VNU Assistant au soutien logistique Réaffectation De la Section de la mobilité
+1 VNU Assistant (projets) Réaffectation Du Bureau du responsable des Services

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion intégrée des stocks				
-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
+1	P-5	Chef de la gestion intégrée des stocks	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
+1	P4	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
+4	SM	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+5	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
+3	SM	Assistant (gestion des biens)	Réaffectation	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	De la Section du contrôle des mouvements
-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Cellule de planification des achats
-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
-1	AN	Administrateur chargé de la cession des biens	Suppression	
+1	AN	Spécialiste de la gestion des biens	Réaffectation	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
+1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	De la Section du contrôle des mouvements
+2	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
-1	GN	Assistant à la cession du matériel	Suppression	
+9	GN	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	De la Section de la mobilité
+15	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	De la Section du contrôle des mouvements
+15	GN	Assistant aux stocks	Transfert	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
+5	GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
+16	GN	Assistant aux fournitures	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
+2	GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels

<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
+1	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	De la Section de la mobilité
+12	GN	Assistant aux stocks	Transfert	De la Section de la mobilité
+18	GN	Assistant d'équipe	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+4	GN	Assistant (gestion des biens)	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+2	GN	Assistant administratif	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+2	GN	Assistant aux entrepôts	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+5	GN	Assistant aux stocks	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
-1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Cellule de planification des achats
+4	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	De la Section du contrôle des mouvements
+3	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	De la Section de la mobilité
+5	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+7	VNU	Assistant (gestion des biens)	Transfert	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
+1	VNU	Assistant aux fournitures	Transfert	De la Section des approvisionnements essentiels
-1	VNU	Assistant aux stocks	Transfert	À la Cellule de planification des achats
Section du contrôle des mouvements et de la distribution				
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
-15	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Provenance ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-4	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
Total partiel	+122				
Total	-159				
Centre de services régional					
Postes	-1	D-1		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-2	P-5		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-6	P-4		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-10	P-3		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-2	P-2		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-28	SM		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-63	GN		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-8	AN		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
	-4	VNU		Désinscription du budget	Transfert au Centre de Services régional d'Entebbe
Total partiel	-124				
Résumé					
Personnel recruté sur le plan international	-69				
Personnel recruté sur le plan national	-23				
VNU	-37				
PT	-214				
PG	-49				
Total	-392				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Annexe II

Montants approuvés des crédits et des dépenses pour 2014/15

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale des ressources approuvées (juin 2014)</i>	<i>Ressources additionnelles demandées par le Secrétaire général (A/69/832)</i>	<i>Engagement de dépenses autorisé par l'Assemblée générale (résolution 69/297)</i>	<i>Répartition révisée (juin 2015)</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (3)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) ÷ (4)
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	47 792 800	(4 757 800)	(2 606 500)	45 186 300	43 883 500	1 302 800	3
Contingents	568 831 90	(1 270 300)	(12 217 700)	556 614 200	556 099 400	514 800	—
Police des Nations Unies	23 741 800	(2 381 600)	(2 032 400)	21 709 400	20 818 400	891 000	4
Unités de police constituées	32 632 200	(6 936 400)	(8 143 500)	24 488 700	23 363 100	1 125 600	5
Total partiel (militaires et personnel de police)	672 998 700	(15 346 100)	(25 000 100)	647 998 600	644 164 400	3 834 200	1
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	189 789 300	(7 737 500)	(6 926 400)	182 862 900	185 539 100	(2 676 200)	(1)
Personnel recruté sur le plan national	79 102 300	27 469 200	36 475 000	115 577 300	116 923 900	(1 346 600)	(1)
Volontaires des Nations Unies	23 209 800	(3 252 000)	(1 060 800)	22 149 000	24 101 100	(1 952 100)	(9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 681 600	—	27 700	9 709 300	9 802 400	(93 100)	(1)
Personnel fourni par des gouvernements	6 311 100	(1 211 100)	(1 296 900)	5 014 200	4 595 100	419 100	8
Total partiel (personnel civil)	308 094 100	15 268 600	27 218 600	335 312 700	340 961 600	(5 648 900)	(2)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants	1 165 200	(592 800)	(615 400)	549 800	473 000	76 800	14
Voyages	8 832 000	(1 092 700)	(346 100)	8 485 900	9 505 400	(1 019 500)	(12)
Installations et infrastructures	88 538 200	(1 437 900)	(5 634 300)	82 903 900	85 728 100	(2 824 200)	(3)
Transports terrestres	24 831 500	2 686 900	(1 593 200)	23 238 300	22 058 300	1 180 000	5
Transports aériens	206 472 200	31 425 000	27 240 600	233 712 800	217 344 800	16 368 000	7
Transports maritimes et fluviaux	1 455 900	(23 300)	(161 800)	1 294 100	1 539 200	(245 100)	(19)
Communications	26 282 600	—	(1 476 400)	24 806 200	25 836 400	(1 030 200)	(4)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale des ressources approuvées (juin 2014)</i>	<i>Ressources additionnelles demandées par le Secrétaire général (A/69/832)</i>	<i>Engagement de dépenses autorisé par l'Assemblée générale (résolution 69/297)</i>	<i>Répartition révisée (juin 2015)</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (3)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (6) ÷ (4)
Informatique	16 618 100	–	206 400	16 824 500	23 764 600	(6 940 100)	(41)
Santé	2 222 400	(218 900)	(826 000)	1 396 400	2 597 600	(1 201 200)	(86)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	32 525 100	7 908 900	8 633 900	41 159 000	36 088 200	5 070 800	12
Projets à effet rapide	7 000 000	–	–	7 000 000	6 684 800	315 200	5
Total partiel (dépenses opérationnelles)	415 943 200	38 655 200	25 427 700	441 370 900	431 620 400	9 750 500	2
Total	1 397 036 000	38 577 700	27 646 200	1 424 682 200	1 416 746 400	7 935 800	0,6